



Marché à procédure adaptée

Marché passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et de l'article R 2131-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

Séjour à Turin

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

1- PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Pouvoir adjudicateur :

LGT Marie Curie
16 rue Octave Gréard
14500 Vire Normandie

Tél. : 02 31 68 09 71

Int.0141555p@ac-normandie.fr

Représenté par :

E. MARTINEAU, Provisseure

2- MODALITÉS DU MARCHÉ

Date de limite des offres :

20 septembre 2024 – 14h

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra être exécuté qu'après notification au fournisseur retenu.

3- CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ

Séjour à Turin du 30 mars au 4 avril 2025

Transport :

Le transport se fera en autocar, train et/ou avion. L'offre proposée devra comprendre le transport aller/retour et les déplacements entre les différents lieux.

Variante possible pour le transport

Prestation demandée :

Nombre de participant : 42 élèves (+/- 5%) + 4 accompagnateurs

Départ du lycée tôt le matin du 30 Mars pour arriver à Turin en fin d'après midi ou début de soirée.

Les participants prévoiront leur repas pour le trajet de Vire à Turin.

Hébergement : en famille d'accueil ou hôtel type 4 étoiles, adapté pour l'accueil de scolaire.

Repas : panier repas fourni pas l'hôte pour le midi des 4 jours, pour le soir repas à table pour tous les jours sauf le dernier jour à Milan

Activités:

JOUR 1:

Matin Visite autonome de la ville de TURIN
Après-midi Visite autonome de La Mole + Musée Rai

JOUR 2

Matin Basilica (montée à la coupole) Superga en tranvia
Après-midi Musée de l'automobile + promenade dans le centre commercial Eataly

JOUR 3

Matin Visite autonome du palazzo Reale
Après-midi visite guidée du Musée Egyptien

JOUR 4: Milan => immobilisation du car=> Visite du Château Sforza (gratuit) puis découverte de la Ville Visite libre, musée des sciences
Repas du soir géré par nous même

Départ de Milan vers la France vers 21h/21h30

4- PRIX

Les prix sont réputés prendre en compte toutes les charges fiscales, parafiscales ou autre frappant obligatoirement les prestations de transports de personnes ainsi que tous les frais afférents à la rémunération et à la formation du personnel, aux assurances obligatoires à la couverture du titulaire, aux autres charges annexes directement ou indirectement liées au fonctionnement du service.

Le prix proposé devra comprendre l'intégralité des prestations, aucun frais ne devant rester à charge des élèves ou des accompagnateurs. Il devra comprendre l'assurance annulation-bagages-interruption de séjour, l'assistance rapatriement, l'assurance responsabilité civile pour tous les participants, et une assurance annulation du groupe complet (en cas d'attentat notamment).

Le prix comprendra obligatoirement une assurance annulation collective et /ou individuelle, risque pandémique inclus.

Les prix sont fermes.

La gratuité des accompagnateurs est à proscrire.

Pas de frais supplémentaires pour les chauffeurs.

Le versement par le candidat d'espèces pour les dépenses sur place ne sera pas accepté.

5- MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement se fera par virement administratif sur présentation de facture déposée sur CHORUS.

Le titulaire du marché devra joindre un RIB pour les paiements (BIC/IBAN).

Un bon de commande sera transmis suite à l'attribution du marché. Le versement du solde se fera à la remise des documents permettant la réalisation du séjour.

6- JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères de choix suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

- Qualité et respect des prestations (activités, hébergement) : 40 %
- Prix : 60 %

7 - DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes devront être fournis. Si le candidat ne peut produire ces documents, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

8 PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

Le présent « Dossier de consultation » complété et signé

- Une convention détaillant l'intégralité de la prestation avec un programme précis du séjour, mentionnant le montant total du voyage (qui comprend l'intégralité des frais) ainsi que le coût par élève et par accompagnateur, les conditions précises concernant les prestations d'assurances ainsi que les conditions en cas de modification d'effectifs.
- Tous les documents utiles demandés dans ce dossier de consultation

9 -CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres déposées sur la plateforme AJI : <https://mapa.aji-france.com/>

10 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

ATTRI 1 cf PJ